

L'AGENDA 21

Conformément aux engagements pris lors de son adoption en 2008, le plan d'actions devra être actualisé en 2014. Des travaux préparatoires sont engagés dès 2013.

Pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère, la Ville va mettre en œuvre son nouveau plan d'actions Plan Climat Énergie Territorial (PCET) 2012-2016. Il comporte 12 objectifs et une quarantaine d'actions articulées autour de 3 axes :

- Axe 1 : Inscrire la Ville vers la transition énergétique
- Axe 2 : Construire une ville durable et solidaire
- Axe 3 : Associer tous les acteurs du territoire

En matière de protection des milieux et des ressources, l'aménagement progressif des grandes structures paysagères qui vont constituer l'épine dorsale du projet de Bordeaux 2030 se poursuivra (augmentation des surfaces - préservation des zones naturelles du Nord avec en particulier la zone ZNIEFF du Lac).

La politique menée depuis une dizaine d'années en faveur des économies d'eau et des actions de substitution à l'usage de l'eau sera poursuivie.

Au titre de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations, il s'agira de poursuivre et amplifier l'intégration pleine et entière du public en situation de handicap, d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des seniors, de continuer à soutenir les actions de lutte contre la précarité énergétique en accompagnant la réalisation de travaux et la fourniture de kits d'économie d'énergie.

Dans sa dynamique de développement des modes de production responsables, la Ville continuera à favoriser les circuits courts d'approvisionnement, notamment en soutenant l'agriculture paysanne par l'installation de nouveaux points de distribution AMAP dans les quartiers et en encourageant la production bio en Aquitaine. La Ville continuera également d'accompagner l'économie sociale et solidaire pour optimiser l'entrepreneuriat et la structuration associative et permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'y accéder.

La Ville s'engage à associer tous les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable, notamment via sa maison éco-citoyenne, vecteur de sensibilisation et d'accompagnement du changement de comportement des Bordelais. Deux ans après son ouverture, elle a densifié tous ses contenus, lancé un nouveau parcours pédagogique autour d'une exposition permanente interactive et ludique et elle va développer en 2013 un dispositif d'écrans infographiques interactifs à des fins de sensibilisation et d'information du public bordelais.

La Ville invite chaque agent à être un ambassadeur du Plan Climat dans le cadre du lancement de l'Académie Climat Énergie et s'engage à poursuivre la sensibilisation des enfants et des enseignants dans le cadre de la nouvelle convention éducative signée avec l'Inspection Académique. Elle poursuivra la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers et confortera la gouvernance et la concertation citoyenne pour créer des moments privilégiés de discussion et de mise en œuvre des actions en faveur du développement durable. Dans ce cadre elle organisera en 2013 un Forum sur le thème « Bordeaux verte et bleue ».

La politique de développement durable a pour vocation même d'être intégrée à l'ensemble des politiques sectorielles. Son financement est donc pris en compte dans le budget des opérations correspondantes. Le choix a été fait d'une structure d'impulsion et de coordination légère, la délégation au développement durable, renforcée depuis octobre 2010 par la maison éco-citoyenne. Son budget de fonctionnement global est de 0,22 M€ en 2013.